

Sept.
2021

LA CFDT DEMANDE SON HARMONISATION AVEC CELUI DES PERSONNELS ITRF!

Le 17 septembre 2021, le cabinet de la ministre de la Fonction publique recevait l'ensemble des organisations syndicales pour un échange sur les négociations salariales.

La délégation CFDT Fonction publique était composée de Mylène Jacquot (secrétaire générale de l'Uffa), Monique Gresset (Interco), Emmanuelle Gieux (Santé-sociaux), Raymond Rivière (Sgen-CFDT). La réunion était présidée par Stéphane Lagier, qui a d'emblée rappelé que si tous les textes n'étaient pas encore élaborés, ils n'étaient pas pour autant oubliés (notamment ceux sur les questions de convergences indemnitaires qui feront l'objet d'une prochaine réunion).

Les textes présentés à cette réunion seront à l'ordre du jour du prochain Conseil supérieur de la Fonction publique d'État (CSFPE) du 7 octobre (envoi des documents mercredi 22 septembre).

Étaient inscrits à l'ordre du jour de ce groupe de travail les points suivants :

- Suivi de la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre de la conférence sur les perspectives salariales de la Fonction publique du 6 juillet 2021.
- Projet de décret modifiant divers décrets portant statuts particuliers des corps infirmiers des administrations et services médicaux des administrations de l'État.
- Projet de décret modifiant le décret n° 96-158 du 29 février 1996 portant statut particulier du corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse (seul l'article 5 sera examiné).
- Projet de décret modifiant le décret n° 2002-811 du 3 mai 2002 portant statut particulier des ingénieurs de la police technique et scientifique (seul l'article 5 sera examiné).

CE QU'A DIT LA CFDT

- **Projets de décrets relatifs aux carrières des agents de catégorie C** : ces décrets sont déjà obsolètes au vu de l'augmentation du Smic annoncée le mercredi 15 septembre. La CFDT attend, cette fois-ci comme à chaque fois, que les hausses du Smic se traduisent en points d'indice (et non en indemnité différentielle), et que les conséquences de la hausse soient aussi tirées sur les déroulements de carrière en C, comme sur les niveaux de recrutement en B et en A et sur l'ensemble des carrières.

- **Formation, primes et convergences indemnitaires :** les textes présentés ne disent rien des mesures en faveur de la formation (maintien des rémunérations pour les lauréats des concours internes, prime pour les tuteurs, etc.), rien des mesures de convergences indemnitaires, rien des mesures de convergence des ratios de promotion. Nous attendons rapidement un bilan sur les perspectives de mise en œuvre et sur l'état d'avancement des travaux dans les ministères et dans les établissements publics (y compris les CROUS). En effet, pour ces derniers, même avec des métiers identiques, le régime indemnitaire varie en fonction du statut – PO ou ITRF –, avec des différences allant jusqu'à 500 euros. C'est inacceptable pour la CFDT !
- **Transposition du Ségur :** sous réserve toutefois d'une étude approfondie des textes, il s'agit d'une mesure positive et conforme à la mise en œuvre de l'accord (même si l'on aurait pu attendre que la date de mise en œuvre soit le 1^{er} octobre pour les versants territoriaux et État, comme pour la FPH).
- **Groupe de travail :** la CFDT regrette vivement que les textes qui nous sont soumis ne concernent que le versant État. La CFDT aurait apprécié une réunion d'information sur la mise en œuvre des mesures « 3 versants » dans un format identique à celui du rendez-vous du 6 juillet dernier. Et surtout, il n'est pas question pour la CFDT que l'argument de la libre administration vienne faire courir le moindre risque à la mise en œuvre des mesures salariales.

LES RÉPONSES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (DGAFP)

En réponse aux organisations syndicales, la DGAFP a confirmé que l'ensemble des autres mesures (y compris sur la formation) feront l'objet d'une prochaine réunion.

Concernant le champ « État » du groupe de travail, la DGAFP a confirmé que les mesures seraient bien mises en œuvre sur les trois versants et donc soumises à chacun des conseils supérieurs.

Enfin, concernant les questions plus politiques, la conférence sur les perspectives salariales, qui sera ouverte par la ministre le mardi 21 septembre, sera bien l'occasion de les exprimer.

Durée de la réunion : 9 h 30 - 11 h 25



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**